

de vin. Tant que les invocations et les prières ne sont pas commencées, il n'y a que du pain et du vin. Mais dès qu'ont été prononcées les grandes et admirables prières, le pain devient le corps, et le vin le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ (1)." C'est tout ce qu'on peut exiger de plus clair.

Saint Cyrille de Jérusalem n'est pas moins formel. Dans sa première catéchèse mystagogique il a l'enseignement suivant: "Comme le pain et le vin de l'Eucharistie avant l'invocation de la sainte et adorable Trinité, étaient du pain et du vin simplement, mais, sitôt faite l'invocation, le pain devient le corps du Christ, le vin le sang du Christ(2)." Et ailleurs: "Ne t'attache donc pas au pain et au vin simplement; selon l'affirmation du Seigneur, il y a là corps et sang du Christ. Les sens te présentent cela: que la foi te confirme. Ne juge pas la chose d'après le goût, mais sois convaincu invinciblement par la foi, que tu es appelé à participer au corps et au sang du Christ. Instruit donc de ces choses et convaincu que le pain qui paraît n'est pas pain, bien que le goût t'en donne l'impression, mais Corps du Christ; et que le vin qui paraît n'est pas vin, bien que le goût l'affirme, mais sang du Christ, affermis ton cœur et participe à ce pain comme à un pain spirituel(3)." Même pour les protestants, la pensée de Cyrille est très claire: "On ne peut parler d'une manière plus massive; si on prenait ces paroles à la lettre, on y trouverait la transsubstantiation. Mais Cyrille parle en catéchiste(4)." Mais c'est précisément parce que saint Cyrille parle en catéchiste que nous sommes obligés de prendre ses paroles à la lettre.

Après des affirmations si catégoriques, on ne se troublera pas d'entendre saint Cyrille nous dire que "dans la figure du pain, nous est donné le corps du Christ(5)." Le type ou la

(1) Cette citation nous a été conservée par Eutychius qui fut patriarche de Constantinople sous Justinien. P. G. LXXXVI, col. 2401.

(2) *Catech. XIX. Mystag. I*, n. 7. P. G. XXXIII 1071.

(3) *Catech. XXII. Mystag. IV*, n. 9 P. G. XXXIII 1104.

(4) Loofs, art. *Abdenmahl* dans *Realencyclopädie*, t. I, p. 53.

(5) *Catech. XXII, Mystag. IV*, n. 3. P. G. XXXIII, 1099.